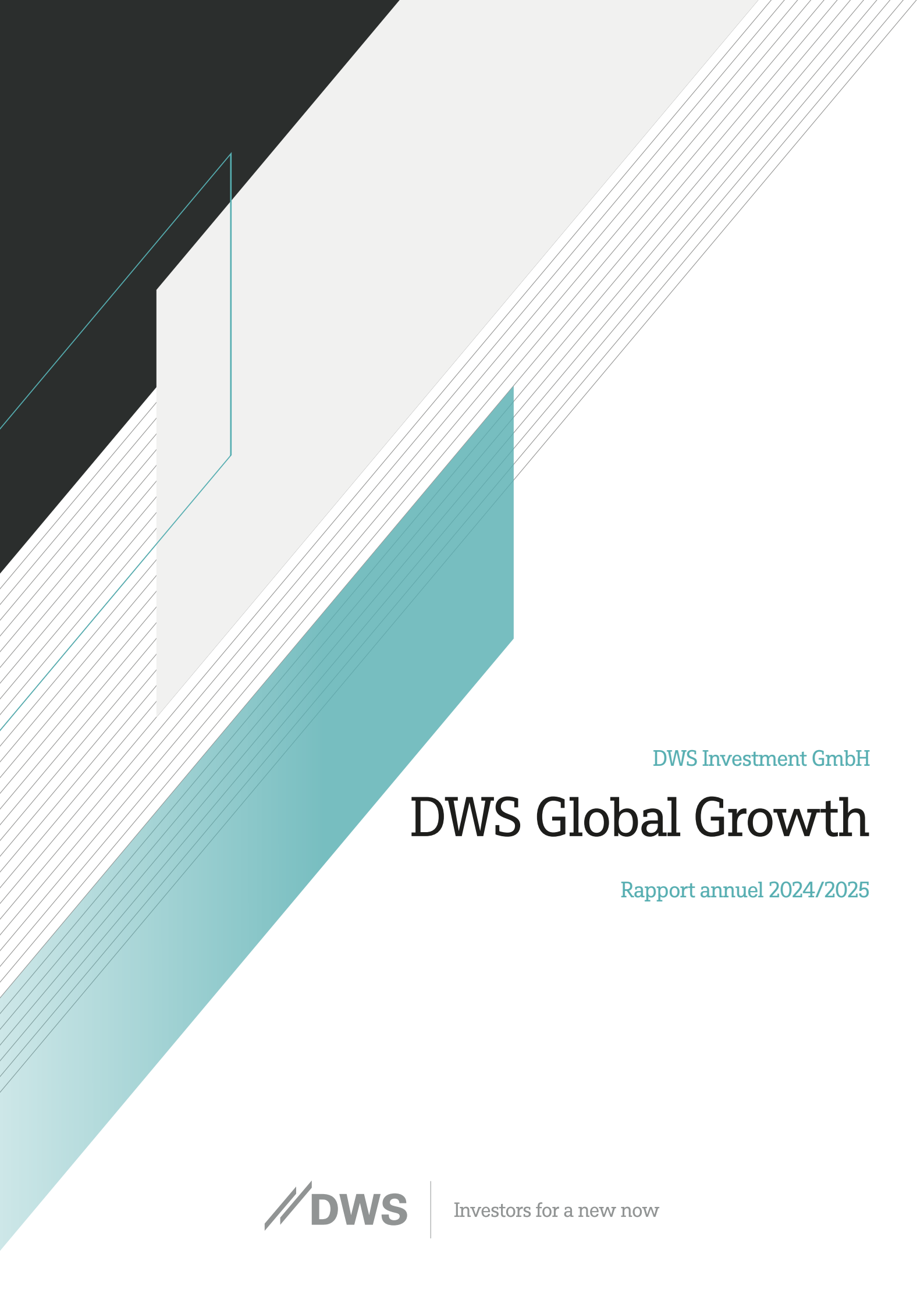




DWS Investment GmbH

DWS Global Growth

Rapport annuel 2024/2025



Investors for a new now

DWS Global Growth

Sommaire

Rapport annuel 2024/2025
pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025
(conformément à l'article 101 de la loi allemande sur les placements
de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch ; KAGB))

2 / Informations

6 / Rapport annuel
DWS Global Growth

39 / Observation du commissaire aux comptes indépendant

Informations

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires ; dans le cas de fonds de capitalisation nationaux, et après une éventuelle imputation de l'impôt retenu à la source à l'étranger, cette valeur est majorée de l'impôt national sur le revenu des capitaux prélevé par le fonds, auquel s'ajoute la contribution de solidarité. La performance est calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI). Les informations sur la performance passée ne préjugent pas de la performance future.

Par ailleurs, dans la mesure où ils existent, les indices de référence correspondants sont également reproduits dans les rapports.

Toutes les données graphiques et chiffrées indiquent la **situation au 30 septembre 2025** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

Le prospectus de vente en vigueur, seul et unique document faisant foi en cas de souscription, inclut les conditions de placement ainsi que le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », que vous pouvez obtenir auprès de DWS Investment GmbH ou des succursales de la Deutsche Bank AG ainsi que d'autres agents payeurs.

Précisions concernant les frais forfaitaires

Les dépenses suivantes ne sont pas comprises dans les frais forfaitaires :

- a) les frais liés à l'achat et à la vente d'éléments d'actif ;
- b) les taxes éventuelles liées aux frais de gestion et de conservation ;
- c) les frais relatifs à l'exercice et à la satisfaction des droits légaux du fonds commun de placement.

Des précisions concernant la structure des commissions sont données dans le prospectus de vente en vigueur.

Cours de souscription et de rachat

Disponibles quotidiennement
www.dws.com

Deuxième directive sur les droits des actionnaires (ARUG II)

En ce qui concerne les informations requises au titre de l'article 101, paragraphe 2, phrase 5, de la loi allemande sur les placements de capitaux, conformément à l'article 134c, paragraphe 4, de la loi allemande sur les sociétés par actions, veuillez consulter les informations publiées sur la page d'accueil du site Web de DWS sous « Ressources juridiques » (funds.dws.com/fr-fr/footer/ressources-juridiques/).

Les informations sur le taux de rotation du portefeuille du fonds concerné sont publiées sur le site Web « dws.de » ou « dws.com » sous « Informations sur les fonds ». Vous les trouverez également à l'adresse suivante :

DWS Global Growth (<https://www.dws.de/aktienfonds/de0005152441-dws-global-growth-lid>)

Rapport annuel

Rapport annuel

DWS Global Growth

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du fonds est de générer des revenus les plus élevés possible de même qu'une distribution de dividendes appropriée chaque année. Le fonds DWS Global Growth a donné la priorité de placement aux actions d'entreprises nationales et étrangères présentant un profil de croissance supérieur à la moyenne. Les ratios de valorisation déterminés selon le rapport taux de croissance attendus/bénéfices prévus, ont joué un rôle important lors de la sélection des titres individuels. Le fonds fait la promotion de caractéristiques écologiques et sociales ou d'une combinaison de ces caractéristiques, sans pour autant appliquer explicitement une stratégie de placement ESG et/ou durable.*

Au cours de la période sous revue allant de début octobre 2024 à fin septembre 2025, le fonds a réalisé une plus-value de 13,2 % par part (classe de parts LD, en euro ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes). Son indice de référence, le MSCI World Growth, a pour sa part augmenté de 16,6 % sur la même période (respectivement en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Au cours de l'exercice clôturé fin septembre 2025, des défis géopolitiques telles que les politiques commerciale et douanière imprévisibles des États-Unis ont marqué le climat sur les marchés des capitaux. En outre, la guerre

DWS Global Growth

Performance des classes de parts comparée à l'indice de référence (en euro)

Classe de parts	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LD	DE0005152441	13,2 %	58,6 %	72,0 %
Classe TFC	DE000DWS2UD5	13,9 %	61,7 %	77,7 %
Classe TFD	DE000DWS2UE3	13,9 %	61,7 %	77,7 %
MSCI World Growth		16,6 %	78,1 %	95,5 %

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 30 septembre 2025

russo-ukrainienne persistante et le bras de fer entre les États-Unis et la Chine ont été considérés comme d'importants risques au cours de la période sous revue. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en six étapes, le faisant passer de 3,50 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 4,00 et 4,25 % par an.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés des actions internationaux ont enregistré en fin de compte, au cours de la période sous revue et avec des variations notables, une progression en partie très marquée de leurs cours, sous l'impulsion de la forte croissance des bénéfices américains et grâce à un début d'assouplissement des taux d'intérêt et à la confiance accrue des investisseurs en l'intelligence artificielle.

De plus, sur le plan sectoriel, les thèmes de l'« intelligence artificielle » et de la « numérisation » ont continué à être des moteurs et ont conduit à de fortes hausses des cours des actions technologiques, des valeurs de communication (y compris les plateformes Internet) et dans le secteur industriel. Ceci a particulièrement été en faveur du marché des actions américain, dans lequel les entreprises des technologies et communications ont un poids bien plus important qu'en Europe. En outre, la conjoncture aux États-Unis a continué à connaître un développement plus soutenu qu'en Europe. Les actions allemandes, par ex., mesurées par le DAX, ont cependant enregistré une forte hausse, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euro adopté.

Le groupe des « entreprises à forte croissance », qui constitue structurellement la priorité de placement du fonds, est parvenu également à enregistrer dans l'ensemble une nette hausse des cours au cours de l'exercice écoulé, soutenu par le maintien d'un fort intérêt des investisseurs concernant l'intelligence artificielle (IA). Un grand nombre de ces entreprises se

trouvant aux États-Unis, le fonds a continué à investir principalement dans des actions américaines. La faiblesse du dollar américain par rapport à l'euro s'est répercutée négativement sur la performance du fonds calculée en euros.

Un facteur déterminant pour la sous-performance réalisée par rapport à l'indice de référence a été, d'une part, la baisse significative des cours du groupe pharmaceutique danois Novo Nordisk, liée au chiffre d'affaires décevant de la « piqûre d'amincissement » et aux vents contraires réglementaires aux États-Unis. L'équipe de gestion du fonds a décidé de conserver la position au sein du fonds en raison du faible niveau de valorisation des actions. En outre, la hausse des cours de Tesla et Nvidia a conduit à des pertes de rendement relatives. Tesla n'a pas été maintenue au sein du fonds au vu de sa valorisation très coûteuse. L'action a toutefois pu réaliser de nouvelles plus-values en raison des fortes attentes en matière de conduite autonome et de robotique IA. Au cours de l'année, Nvidia a obtenu la première place dans le portefeuille et a ainsi pu largement contribuer à l'évolution absolue positive des rendements du fonds. Une position sous-pondérée a toutefois été privilégiée pour des raisons de diversification. Du côté positif, il convient de mentionner le service de livraison de repas américain Doordash ainsi que la multinationale américaine Uber, spécialisée dans le transport en taxi. Les deux actions ont bénéficié de fortes hausses des chiffres d'affaires au cours de la période sous revue. La position

DWS Global Growth

Aperçu des classes de parts

Code ISIN	LD	DE0005152441
	TFC	DE000DWS2UD5
	TFD	DE000DWS2UE3
Code valeur	LD	515244
	TFC	DWS2UD
	TFD	DWS2UE
Devise du fonds		EUR
Devise de la classe de parts	LD	EUR
	TFC	EUR
	TFD	EUR
Date de première souscription et de lancement	LD	4 novembre 2005 (depuis le 1.01.2018, classe de parts LD)
	TFC	3 avril 2018
	TFD	3 avril 2018
Droit d'entrée	LD	5 %
	TFC	Aucun
	TFD	Aucun
Affectation des résultats	LD	Distribution
	TFC	Capitalisation
	TFD	Distribution
Frais forfaitaires	LD	1,45 % par an
	TFC	0,8 % par an
	TFD	0,8 % par an
Montant minimum d'investissement	LD	Aucun
	TFC	Aucun
	TFD	Aucun
Cours de souscription d'origine	LD	EUR 50 (majoré du droit d'entrée)
	TFC	EUR 100
	TFD	EUR 100

dans Doordash a été vendue après la forte hausse des cours.

En ce qui concerne la répartition sectorielle, le fonds a continué d'être surpondéré dans les secteurs de la santé et des biens industriels. Ce choix s'est justifié par la croissance plus indépendante de la conjoncture et les valorisations relativement attrayantes des entreprises du secteur de la santé. Dans le même temps, le secteur des biens industriels a bénéficié de plusieurs tendances : le développement des centres de données pour

l'IA, la forte demande dans le secteur des avions civils et militaires et la tendance générale à l'électrification de l'approvisionnement énergétique. Compte tenu des valorisations élevées et pour éviter le cumul des risques, le secteur technologique est resté sous-pondéré.

Pour contribuer positivement au rendement résultant des fluctuations du marché, l'équipe de gestion du portefeuille a continué de miser sur des futures en actions. Au cours de la période sous revue,

la pondération du fonds a fluctué entre 90 et 110 %.

Principales sources de produits de cession

Les plus-values réalisées essentiellement sur les ventes d'actions et de contrats à terme (Futures) ont été les principales sources de produits de cession. En revanche, des moins-values ont majoritairement été réalisées du côté des devises.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Rapport annuel

DWS Global Growth

État de l'actif au 30 septembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs) :		
Technologies de l'information	419 342 086,73	29,53
Industrie	206 852 533,44	14,56
Biens de consommation durables	199 978 096,27	14,08
Services de communication	157 293 049,44	11,07
Santé	155 541 496,56	10,95
Secteur financier	79 617 302,34	5,60
Biens de consommation courante	30 770 611,43	2,17
Énergie	11 648 079,62	0,82
Autre(s)	10 817 744,89	0,76
Total actions :	1 271 861 000,72	89,54
2. Dérivés	2 449 255,75	0,17
3. Avoirs bancaires	139 604 777,60	9,83
4. Autres éléments d'actif	7 773 603,00	0,55
5. À recevoir au titre d'opérations sur parts	750 910,36	0,05
II. Engagements		
1. Autres engagements	-1 572 231,16	-0,11
2. Engagements découlant d'opérations sur parts	-376 452,22	-0,03
III. Actif du fonds	1 420 490 864,05	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Global Growth

État du portefeuille-titres au 30 septembre 2025

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Cours	Valeur bour- sière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse						1 271 861 000,72	89,54
Actions							
Novo-Nordisk (DK0062498333)	Unité	520 000	300 000		DKK 344,7000	24 010 930,86	1,69
ACCOR (FR0000120404)	Unité	165 000	165 000		EUR 40,1900	6 631 350,00	0,47
Adyen (NL0012969182)	Unité	5 000	5 000		EUR 1 368,6000	6 843 000,00	0,48
Airbus (NL0000235190)	Unité	134 000	134 000		EUR 196,1400	26 282 760,00	1,85
ASML Holding (NL0010273215)	Unité	12 700	4 700		EUR 822,8000	10 449 560,00	0,74
BMW Ord. (DE0005190003)	Unité	90 000	90 000		EUR 85,4000	7 686 000,00	0,54
Bureau Veritas (FR0006174348)	Unité	170 000		150 000	EUR 26,4600	4 498 200,00	0,32
Industria de Diseño Textil (ES0148396007)	Unité	240 000			EUR 46,0500	11 052 000,00	0,78
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (C.R.) (FR0000121014)	Unité	15 000	6 000		EUR 520,7000	7 810 500,00	0,55
SAP (DE0007164600)	Unité	60 000	60 000	50 000	EUR 226,0000	13 560 000,00	0,95
Schneider Electric (FR0000121972)	Unité	67 550	55 000	120 000	EUR 235,2000	15 887 760,00	1,12
Scout24 (DE000A12DM80)	Unité	25 000		65 000	EUR 105,8000	2 645 000,00	0,19
Siemens Healthineers (DE000SHL1006)	Unité	130 000	130 000		EUR 45,9200	5 969 600,00	0,42
Siemens Reg. (DE0007236101)	Unité	125 000	185 000	60 000	EUR 226,9500	28 368 750,00	2,00
Volkswagen Pref. (DE0007664039)	Unité	80 000	80 000		EUR 91,4400	7 315 200,00	0,51
AstraZeneca (GB0009895292)	Unité	260 000	140 000		GBP 110,4600	32 848 678,94	2,31
Anta Sports Products (KYG040111059)	Unité	620 000			HKD 93,5000	6 337 700,96	0,45
Li Ning Co. (new) (KYG5496K1242)	Unité	2 250 000			HKD 17,6400	4 339 198,74	0,31
Tencent Holdings (KYG875721634)	Unité	208 600	70 000		HKD 663,0000	15 120 156,12	1,06
Trip.Com Group (KYG9066F1019)	Unité	145 000			HKD 596,0000	9 448 061,35	0,67
Sony Financial Holding (JP3435350008)	Unité	300 000	300 000		JPY 164,0000	283 051,43	0,02
Sony Group Corp. (JP3435000009)	Unité	300 000	300 000	300 000	JPY 4 259,0000	7 350 707,63	0,52
Toyota Motor (JP3633400001)	Unité	450 000			JPY 2 849,5000	7 377 027,96	0,52
Samsung Electronics Co. (KR7005930003)	Unité	200 000	90 000		KRW 83 900,0000	10 182 100,62	0,72
Mowi (NO0003054108)	Unité	910 000		300 000	NOK 211,2000	16 364 843,92	1,15
Assa-Abloy (SE0007100581)	Unité	300 000			SEK 325,4000	8 821 775,20	0,62
Adobe (US00724F1012)	Unité	16 000			USD 359,4200	4 891 939,94	0,34
Advanced Micro Devices (US0079031078)	Unité	60 500			USD 161,3600	8 304 436,22	0,58
Agilent Technologies (US00846U1016)	Unité	135 000	85 000	50 000	USD 123,7500	14 211 432,95	1,00
Alphabet Cl.A (US02079K3059)	Unité	256 200	110 000	95 000	USD 244,0500	53 188 388,41	3,74
Alphabet Cl.C (US02079K1079)	Unité	240 000	80 000	40 000	USD 244,3600	49 888 477,73	3,51
Amazon.com (US02313S1067)	Unité	360 000	122 000	120 000	USD 222,1700	68 037 259,16	4,79
American Express Co. (US0258161092)	Unité	75 000	75 000		USD 342,3100	21 839 351,79	1,54
Apple (US0378331005)	Unité	362 160	515 000	350 000	USD 254,4300	78 384 049,00	5,52
argenx ADR (US04016X1019)	Unité	8 500	8 500		USD 719,0400	5 199 132,32	0,37
Biomarin Pharmaceutical (US09061G1013)	Unité	35 860			USD 54,0200	1 647 873,08	0,12
Boeing Co. (US0970231058)	Unité	70 000	70 000		USD 217,0800	12 926 374,89	0,91
Booking Holdings (US09857L1089)	Unité	5 350	5 350	2 000	USD 5 454,8100	24 825 174,17	1,75
Broadcom (US11135F1012)	Unité	100 000	330 000	230 000	USD 327,9000	27 893 326,53	1,96
CBRE Group Cl.A (US12504L1098)	Unité	80 000			USD 158,9600	10 817 744,89	0,76
Cencora Inc. (US03073E1055)	Unité	56 000	56 000	30 000	USD 308,0700	14 675 615,67	1,03
Dell Technologies Cl.C (US24703L2025)	Unité	62 000	302 000	240 000	USD 133,9000	7 062 056,06	0,50
Edwards Lifesciences Corp. (US28176E1082)	Unité	105 000			USD 77,1900	6 894 602,53	0,49
Eli Lilly and Company (US5324571083)	Unité	30 000	12 000	20 000	USD 726,5100	18 540 512,95	1,31
Emerson Electric Co. (US2910111044)	Unité	70 000			USD 129,2500	7 696 397,43	0,54
Estée Lauder Companies, The Cl.A (US5184391044)	Unité	190 000	290 000	100 000	USD 89,1300	14 405 767,51	1,01
Expedia Group (US30212P3038)	Unité	30 000	30 000		USD 220,5100	5 627 408,45	0,40
Ferguson Enterprises (US31488V1070)	Unité	70 000	70 000		USD 225,0000	13 397 983,92	0,94
Fiserv (US3377381088)	Unité	110 000	110 000		USD 130,4500	12 206 626,69	0,86
Fortinet (US34959E1091)	Unité	50 000			USD 84,6500	3 600 442,35	0,25
GE Aerospace (US3696043013)	Unité	40 000		45 000	USD 293,6300	9 991 238,14	0,70
GE Vernova Inc. (US36828A1016)	Unité	12 000	27 000	15 000	USD 602,4300	6 149 598,06	0,43
Incyte Corp. (US45337C1027)	Unité	35 900			USD 83,8900	2 561 908,04	0,18
Madrigal Pharmaceuticals (US5588681057)	Unité	12 000			USD 443,1000	4 523 159,37	0,32
Mastercard Cl.A (US57636Q1040)	Unité	35 000	35 000		USD 568,1400	16 915 401,30	1,19
Mercadolibre (US58733R1023)	Unité	5 400			USD 2 501,3100	11 490 003,83	0,81
Microsoft Corp. (US5949181045)	Unité	251 701	130 000	51 000	USD 514,6000	110 182 752,41	7,76
Netflix (US64110L1061)	Unité	10 500			USD 1 206,4100	10 775 641,19	0,76
Neurocrine Biosciences (US64125C1099)	Unité	41 650			USD 140,2700	4 969 797,54	0,35
NVIDIA Corp. (US67066G1040)	Unité	700 000	1 775 000	1 610 000	USD 181,8500	108 285 483,39	7,62

DWS Global Growth

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Cours	Valeur bour- sière en EUR	Part en % de l'actif du fonds	
Paylocity Holding (US70438V1061)	Unité	20 000			USD	162,6500	2 767 215,35	0,19
PayPal Holdings (US70450Y1038)	Unité	258 000		120 000	USD	69,6800	15 292 790,61	1,08
Progressive Corp. (US7433151039)	Unité	30 000			USD	244,4000	6 237 080,52	0,44
PTC (US69370C1009)	Unité	47 000	12 000		USD	203,8400	8 149 785,21	0,57
QUALCOMM (US7475251036)	Unité	45 000			USD	165,3000	6 327 676,41	0,45
Schlumberger N.Y. Shares (AN8068571086)	Unité	390 000			USD	35,1100	11 648 079,62	0,82
ServiceNow (US81762P1021)	Unité	16 000	8 000		USD	940,8500	12 805 580,37	0,90
SPOTIFY TECHNOLOGY (LU1778762911)	Unité	30 000	30 000		USD	728,4700	18 590 532,09	1,31
Te Connectivity (IE000IVNQZ81)	Unité	50 000	50 000		USD	217,7800	9 262 898,22	0,65
TJX Companies (US8725401090)	Unité	120 000	120 000	105 000	USD	143,5200	14 650 504,02	1,03
T-Mobile US (US8725901040)	Unité	35 000			USD	237,9600	7 084 853,90	0,50
Uber Technologies (US90353T1007)	Unité	590 000	705 000	690 000	USD	99,5700	49 973 459,23	3,52
Union Pacific Corp. (US9078181081)	Unité	100 000	40 000		USD	236,1800	20 091 021,22	1,41
Vaxcyte (US92243G1085)	Unité	62 000	20 000		USD	34,6500	1 827 485,01	0,13
Vertex Pharmaceuticals (US92532F1003)	Unité	37 500	48 000	62 500	USD	395,3100	12 610 373,87	0,89
Zoetis Cl. A (US98978V1035)	Unité	41 500			USD	143,0600	5 050 393,43	0,36
Total du portefeuille-titres						1 271 861 000,72	89,54	
Dérivés								
Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses								
Dérivés sur indices boursiers						2 449 255,75	0,17	
(Créances/dettes)								
Contrats à terme sur indices boursiers								
NASDAQ 100 E-MINI DEC 25 (CME) USD	Unité	3 400				729 511,39	0,05	
NIKKEI 225 (CME) DEC 25 USD	Unité	1 000				1 719 744,36	0,12	
Avoirs bancaires et instruments du marché monétaire non titrisés						139 604 777,60	9,83	
Avoirs bancaires						139 604 777,60	9,83	
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR	132 035 935,81			%	100	132 035 935,81	9,30
Avoirs en autres devises de l'UE/l'EEE	EUR	962 072,46			%	100	962 072,46	0,07
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Dollar australien	AUD	1 724,24			%	100	969,49	0,00
Réal brésilien	BRL	11 857,47			%	100	1 894,66	0,00
Dollar canadien	CAD	72.754,18			%	100	44 489,81	0,00
Franc suisse	CHF	43 566,28			%	100	46 545,17	0,00
Livre sterling	GBP	257 978,16			%	100	295 068,24	0,02
Dollar de Hong Kong	HKD	3 092 593,17			%	100	338 104,72	0,02
Roupie indonésienne	IDR	1 236 534,78			%	100	63,12	0,00
Shekel israélien	ILS	531,83			%	100	137,06	0,00
Yen japonais	JPY	358 915 544,00			%	100	2 064 869,08	0,15
Kenia Schilling	KES	292 081 930,45			%	100	1 923 743,20	0,14
Won sud-coréen	KRW	297 435 272,00			%	100	180 483,66	0,01
Peso mexicain	MXN	505 095,57			%	100	23 437,77	0,00
Malaysische Ringgit	MYR	67 311,25			%	100	13 607,17	0,00
Peso philippin	PHP	112 864,94			%	100	1 649,66	0,00
Dollar de Singapour	SGD	7 937,38			%	100	5 237,64	0,00
Baht thaïlandais	THB	55 948,91			%	100	1 470,31	0,00
Livre turque	TRY	6 188,87			%	100	126,59	0,00
Dollar taïwanais	TWD	68 369,00			%	100	1 908,65	0,00
Dollar américain	USD	1 954 203,16			%	100	1 662 373,49	0,12
Rand sud-africain	ZAR	11 983,55			%	100	589,84	0,00
Autres éléments d'actif						7 773 603,00	0,55	
Intérêts à recevoir	EUR	55 689,09			%	100	55 689,09	0,00
Droits à dividende/à distribution	EUR	301 783,47			%	100	301 783,47	0,02
Créances d'impôts retenus à la source	EUR	102 387,85			%	100	102 387,85	0,01
Dépôts de garantie (Initial Margin)	EUR	7 313 742,59			%	100	7 313 742,59	0,51
À recevoir au titre d'opérations sur parts						750 910,36	0,05	
Autres engagements						-1 572 231,16	-0,11	
Engagements découlant des coûts	EUR	-1 572 231,16			%	100	-1 572 231,16	-0,11
Engagements découlant d'opérations sur parts						-376 452,22	-0,03	
Actif du fonds						1 420 490 864,05	100,00	

DWS Global Growth

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe LD	EUR	260,44
Classe TFC	EUR	257,93
Classe TFD	EUR	251,30
Nombre de parts en circulation		
Classe LD	Unité	4 689 719,211
Classe TFC	Unité	771 416,640
Classe TFD	Unité	549,160

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Abréviations propres aux marchés

Marchés à terme

CME = Chicago Mercantile Exchange (CME) - Index and Options Market Division (IOM)

Taux de change (cotation au certain)

au 30 septembre 2025

Dollar australien	AUD	1,778500	=	EUR	1
Réal brésilien	BRL	6,258350	=	EUR	1
Dollar canadien	CAD	1,635300	=	EUR	1
Franc suisse	CHF	0,936000	=	EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,465100	=	EUR	1
Livre sterling	GBP	0,874300	=	EUR	1
Dollar de Hong Kong	HKD	9,146850	=	EUR	1
Roupie indonésienne	IDR	19 591,375000	=	EUR	1
Shekel israélien	ILS	3,880400	=	EUR	1
Yen japonais	JPY	173,820000	=	EUR	1
Shilling kényan	KES	151,830000	=	EUR	1
Won sud-coréen	KRW	1 647,990000	=	EUR	1
Peso mexicain	MXN	21,550500	=	EUR	1
Ringgit malaisien	MYR	4,946750	=	EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	11,744200	=	EUR	1
Peso philippin	PHP	68,417000	=	EUR	1
Couronne suédoise	SEK	11,065800	=	EUR	1
Dollar de Singapour	SGD	1,515450	=	EUR	1
Baht thaïlandais	THB	38,052550	=	EUR	1
Livre turque	TRY	48,888650	=	EUR	1
Dollar taiwanais	TWD	35,820550	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,175550	=	EUR	1
Rand sud-africain	ZAR	20,316450	=	EUR	1

Transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres

Achats et ventes de valeurs mobilières, parts de fonds de placement, titres de créance (imputation par marché à la date du rapport)

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Achats/entrées	Ventes/sorties	Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Achats/entrées	Ventes/sorties
Valeurs mobilières cotées en bourse				Abbott Laboratories (US0028241000)	Unité		130 000
Actions				Accenture (IE00B4BNMY34)	Unité		45 000
DSV (DK0060079531)	Unité		35 000	Airbnb (US0090661010)	Unité		60 000
Deutsche Post (DE0005552004)	Unité		200 000	Applied Materials (US0382221051)	Unité	70 000	110 000
Société Générale (FR0000130809)	Unité	740 000	740 000	Arista Net (US0404132054)	Unité	382 000	382 000
Pearson (GB0006776081)	Unité		500 000	Arista Networks (US0404131064)	Unité		20 000
Alibaba Group Holding (KYG017191142)	Unité	300 000	300 000	Autodesk (US0527691069)	Unité	25 000	25 000
BYD Co. Cl.H (CNE100000296)	Unité	970 000	1 200 000	Bank of America Corp. (US0605051046)	Unité	680 000	680 000
Contemporary Amperex Technology (CNE100006WS8)	Unité	143 000	143 000	Block (US8522341036)	Unité	170 000	170 000
				Centene (US15135B1017)	Unité		100 000
				CoreWeave (US21873S1087)	Unité	100 000	100 000
				Doordash (US25809K1051)	Unité	193 000	320 000
				GoDaddy Cl. A (US3802371076)	Unité		60 000
				Jones Lang LaSalle (US48020Q1076)	Unité		5 000
				Keysight Technologies (US49338L1035)	Unité		40 000
				Maplebear (US5653941030)	Unité	105 000	105 000

DWS Global Growth

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Achats/ entrées	Ventes/ sorties
Meta Platforms (US30303M1027).....	Unité	46 000	118 000
Molina Healthcare (US60855R1005).....	Unité		18 200
NXP Semiconductors (NL0009538784).....	Unité		25 000
Oracle Corp. (US68389X1054).....	Unité	165 000	207 000
Parker-Hannifin Corp. (US7010941042).....	Unité	10 000	30 000
Saia (US78709Y1055).....	Unité	15 000	15 000
salesforce (US79466L3024).....	Unité	10 000	75 000
Tesla (US88160R1014).....	Unité	125 000	125 000
The Home Depot (US4370761029).....	Unité		18 000
Thermo Fisher Scientific Inc. (US8835561023).....	Unité		26 000
Toast Cl.A (US8887871080).....	Unité		280 000
TransUnion (US89400J1079).....	Unité		70 000
Ulta Beauty (US90384S3031).....	Unité		20 000
UnitedHealth Group (US91324P1021).....	Unité		30 000
Vertiv Holdings Co. Cl.A (US92537N1081).....	Unité	110 000	110 000
VISA Cl.A (US92826C8394).....	Unité		140 000
Valeurs non cotées			
Actions			
TE Connectivity Reg (CH0102993182).....	Unité		50 000

Dérivés (primes des options ou volume des contrats d'option au cours d'ouverture ; pour les warrants, indication des achats et des ventes)

Montants en milliers

Contrats à terme

Contrats à terme sur indices boursiers

Contrats achetés : EUR 817 538
(Sous-jacents : Dow Jones STOXX 600 (Price Index), Nasdaq 100 Index, Nikkei 225, Russell 2000 Index)

Contrats vendus : EUR 156 496
(Sous-jacents : Nasdaq 100 Index)

Contrats de change à terme

Achat de devises à terme

JPY/USD EUR 54 985

Vente de devises à terme

JPY/USD EUR 48 032

Prêts de titres (volume des transactions évalué sur la base de la valeur convenue au moment de la conclusion de l'opération de prêt)

Montants en milliers

À durée indéterminée EUR 36 830

Catégorie : VISA Cl.A (US92826C8394)

DWS Global Growth

Classe de parts LD

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	663 397,83
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	8 349 145,91
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	3 351 169,06
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	6 386,15
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	6 386,15
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-99 900,70
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-822 809,85
7. Autres revenus	EUR	191 957,02
Total des revenus	EUR	11 639 345,42

II. Dépenses

1. Intérêts sur les emprunts ¹⁾	EUR	-26 715,50
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-4 959,39
2. Commission de gestion	EUR	-16 699 264,59
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-16 699 264,59
3. Autres dépenses	EUR	-16 495,07
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-1 915,81
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-14 579,26
Total des dépenses	EUR	-16 742 475,16

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	-5 103 129,74
--	------------	----------------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	248 513 515,91
2. Moins-values réalisées	EUR	-61 315 077,94

Résultat des opérations de vente	EUR	187 198 437,97
---	------------	-----------------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	182 095 308,23
---	------------	-----------------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	9 024 424,53
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-32 026 719,25

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	-23 002 294,72
--	------------	-----------------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	159 093 013,51
--	------------	-----------------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	1 224 706 516,45
---	------------	-------------------------

1. Distribution/déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-261 758,30
2. Encaissement (net)	EUR	-163 720 007,05
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	222 467 167,00
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-386 187 174,05
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	1 561 601,00
4. Résultat de l'exercice	EUR	159 093 013,51
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	9 024 424,53
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-32 026 719,25

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	1 221 379 365,61
---	------------	-------------------------

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible à distribuer		
1. Report de l'exercice précédent	EUR 161 925 823,52	34,53
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 182 095 308,23	38,83
3. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
II. Montant non distribué		
1. Réinvesti	EUR -160 579 740,95	-34,24
2. Report à nouveau	EUR -183 206 904,84	-39,07
III. Total des sommes à distribuer	EUR 234 485,96	0,05

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025	1 221 379 365,61	260,44
2024	1 224 706 516,45	230,19
2023	952 861 803,05	186,24
2022	741 520 513,29	164,43

Classe de parts TFC

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

I. Revenus		
1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés).....	EUR	107 668,76
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source).....	EUR	1 355 981,59
3. Intérêts sur placements liquides nationaux.....	EUR	543 820,62
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres.....	EUR	1 033,40
dont : Issus des prêts de titres.....	EUR	1 033,40
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés.....	EUR	-16 213,69
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger.....	EUR	-133 637,72
7. Autres revenus.....	EUR	31 115,72
Total des revenus.....	EUR	1 889 768,68
II. Dépenses		
1. Intérêts sur les emprunts ¹⁾	EUR	-4 331,88
dont : Intérêts précomptés.....	EUR	-804,86
2. Commission de gestion.....	EUR	-1 492 352,79
dont : Frais forfaitaires.....	EUR	-1 492 352,79
3. Autres dépenses.....	EUR	-2 674,94
dont : Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres.....	EUR	-310,16
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils.....	EUR	-2 364,78
Total des dépenses.....	EUR	-1 499 359,61
III. Revenus ordinaires, nets.....	EUR	390 409,07
IV. Opérations de vente		
1. Plus-values réalisées.....	EUR	40 359 470,51
2. Moins-values réalisées.....	EUR	-9 952 546,98
Résultat des opérations de vente.....	EUR	30 406 923,53
V. Résultat réalisé au cours de l'exercice.....	EUR	30 797 332,60
1. Variation nette des plus-values non réalisées.....	EUR	-21 564 183,08
2. Variation nette des moins-values non réalisées.....	EUR	-8 494 365,84
VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice.....	EUR	-30 058 548,92
VII. Résultat de l'exercice.....	EUR	738 783,68

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

1) Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice.....			EUR	17 117 250,08
1. Encaissement (net).....	EUR	184 750 480,00		
a) Encaissements liés aux ventes de parts.....	EUR	282 547 406,52		
b) Décaissements liés aux rachats de parts.....	EUR	-97 796 926,52		
2. Régularisation des revenus et des dépenses.....	EUR	-3 633 020,74		
3. Résultat de l'exercice.....	EUR	738 783,68		
dont : Variation nette des plus-values non réalisées.....	EUR	-21 564 183,08		
Variation nette des moins-values non réalisées.....	EUR	-8 494 365,84		
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice.....	EUR	198 973 493,02		

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement		Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement			
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice.....	EUR	30 797 332,60	39,92
2. Dotation sur l'actif net.....	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition.....	EUR	0,00	0,00
II. Réinvestissement.....	EUR	30 797 332,60	39,92

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025.....	198 973 493,02	257,93
2024.....	17 117 250,08	226,45
2023.....	6 792 168,06	181,88
2022.....	4 551 214,97	159,50

DWS Global Growth

Classe de parts TFD

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés).....	EUR	74,68
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source).....	EUR	940,83
3. Intérêts sur placements liquides nationaux.....	EUR	37,47
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres.....	EUR	0,66
dont : Issus des prêts de titres.....	EUR	0,66
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés.....	EUR	-11,26
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger.....	EUR	-92,74
7. Autres revenus.....	EUR	21,59
Total des revenus.....	EUR	1 311,23

II. Dépenses

1. Intérêts sur les emprunts ¹⁾	EUR	-2,68
dont : Intérêts précomptés.....	EUR	-0,56
2. Commission de gestion.....	EUR	-1 037,84
dont : Frais forfaitaires.....	EUR	-1 037,84
3. Autres dépenses.....	EUR	-1,71
dont : Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres.....	EUR	-0,07
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils.....	EUR	-1,64
Total des dépenses.....	EUR	-1 042,23

III. Revenus ordinaires, nets.....

EUR 269,00

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées.....	EUR	28 003,40
2. Moins-values réalisées.....	EUR	-6 906,64

Résultat des opérations de vente.....

EUR 21 096,76

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice.....

EUR 21 365,76

1. Variation nette des plus-values non réalisées.....	EUR	-4 822,14
2. Variation nette des moins-values non réalisées.....	EUR	-5 454,01

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice.....

EUR -10 276,15

VII. Résultat de l'exercice.....

EUR 11 089,61

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice.....

EUR 124 819,29

1. Distribution/déduction fiscale pour l'exercice précédent.....	EUR	-389,27
2. Encaissement (net).....	EUR	1 296,20
a) Encaissements liés aux ventes de parts.....	EUR	17 365,48
b) Décaissements liés aux rachats de parts.....	EUR	-16 069,28
3. Régularisation des revenus et des dépenses.....	EUR	1 189,59
4. Résultat de l'exercice.....	EUR	11 089,61
dont : Variation nette des plus-values non réalisées.....	EUR	-4 822,14
Variation nette des moins-values non réalisées.....	EUR	-5 454,01

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice.....

EUR 138 005,42

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible à distribuer		
1. Report de l'exercice précédent.....	EUR 18 225,08	33,19
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice.....	EUR 21 365,76	38,91
3. Dotation sur l'actif net.....	EUR 0,00	0,00
II. Montant non distribué		
1. Réinvesti.....	EUR -18 626,43	-33,92
2. Report à nouveau.....	EUR -20 700,81	-37,70
III. Total des sommes à distribuer.....	EUR 263,60	0,48

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025.....	138 005,42	251,30
2024.....	124 819,29	221,25
2023.....	12 373,50	178,89
2022.....	16 985,75	157,19

DWS Global Growth

Annexe conformément à l'article 7 point 9 de l'ordonnance allemande relative à la comptabilité et à l'évaluation en matière d'investissement (KARBV)

Informations conformément au règlement sur les produits dérivés

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés :

EUR 109 661 241,10

Données selon l'approche complexe :

Composition du portefeuille de référence

MSCI Developed World Growth Index (NET) en EUR

Pourcentage moyen du risque de marché potentiel

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	77,388
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	101,625
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	87,722

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 en se basant sur la méthode de simulation historique VaR fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds commun de placement résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche complexe** dictée par le règlement relatif aux produits dérivés.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'est élevé à 1,1 sur la période sous revue, la méthode de calcul utilisée étant celle du montant brut.

Revenus des prêts de titres, y compris les frais et charges directs et indirects :

Ces positions sont mentionnées dans le compte de résultats.

Autres informations

Valeur liquidative classe LD : EUR 260,44

Valeur liquidative classe TFC : EUR 257,93

Valeur liquidative classe TFD : EUR 251,30

Nombre de parts en circulation classe LD :	4 689 719,211
Nombre de parts en circulation classe TFC :	771 416,640
Nombre de parts en circulation classe TFD :	549,160

Indications relatives à la procédure d'évaluation des éléments d'actif :

Le dépositaire effectue l'évaluation en collaboration avec la société de gestion des capitaux. À cet effet, le dépositaire s'appuie en principe sur des sources externes.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre le dépositaire et la société de gestion des capitaux et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Données relatives à la transparence et au total des frais sur encours :

Le total des frais sur encours s'élevait à :

classe LD 1,45 % par an, classe TFC 0,80 % par an, classe TFD 0,80 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à

classe LD 0,000 %, classe TFC 0,000 %, classe TFD 0,000 %

calculée sur l'actif moyen du fonds.

Conformément aux conditions de placement, il est prévu pour le fonds commun de placement qu'une commission forfaitaire de

classe LD 1,45 % par an, classe TFC 0,80 % par an, classe TFD 0,80 % par an

se décomposant comme suit soit versée à la société de gestion des capitaux :

classe LD 0,15 % par an, classe TFC 0,15 % par an, classe TFD 0,15 % par an

attribuable au dépositaire et

classe LD 0,05 % par an, classe TFC 0,05 % par an, classe TFD 0,05 % par an

max. attribuable aux tiers (frais d'impression et de publication, révision des comptes et autres frais divers).

DWS Global Growth

Au cours de l'exercice financier allant du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, la Société de gestion des capitaux DWS Investment GmbH n'a obtenu pour le fonds de placement DWS Global Growth aucune ristourne sur les commissions et frais versés par le compartiment au dépositaire ou à des tiers, excepté sur les informations financières mises à disposition par les courtiers à des fins d'analyse.

Sur la partie qui lui revient, la Société verse, au titre des frais forfaitaires :

classe LD plus de 10 % classe TFC moins de 10 % classe TFD moins de 10 %

aux distributeurs des parts du fonds commun de placement, sur la quantité de parts placées.

Les autres revenus et dépenses principaux sont présentés dans le compte de résultats par classe de parts.

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 623 481,09 euros. Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

DWS Global Growth

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes pratiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2024, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquats

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

DWS Global Growth

Rémunération pour l'année 2024

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2024 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2025 au titre de l'exercice 2024, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2024, la direction a fixé à 90,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2024¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	424
Rémunération globale	EUR 87 621 310
Rémunération fixe	EUR 50 090 899
Rémunération variable	EUR 37 530 411
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	EUR 5 648 841
Rémunération globale des autres preneurs de risques	EUR 7 856 650
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 168 139

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS Global Growth

Autres informations – non couvertes par l’opinion d’audit sur le rapport annuel

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 - Carte d’identification conformément aux dispositions de l’article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
	1. Éléments d’actif utilisés		
Absolu	-	-	-
En % de l’actif du fonds	-	-	-
	2. Les 10 principales contreparties		
1. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS Global Growth

8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(p. ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	-	-	-
---	---	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
À durée indéterminée	-	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

	Type(s) :		
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	-	-	-
Actions	-	-	-
Autre(s)	-	-	-
Qualité(s) :			
Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes : - actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ; - parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ; - parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations/actions mentionnées dans les deux tirets suivants ; - obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale de Investment Grade ; - actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important. La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées. Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés. Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds/compartiment.			

DWS Global Growth

6. Devise(s) des garanties reçues			
Devise(s) :	-	-	-
7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)			
Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
À durée indéterminée	-	-	-
8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus)			
Part des revenus du fonds			
Absolu	5 178,21	-	-
En % des revenus bruts	70,00	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-
Part des revenus de la société de gestion			
Absolu	2 219,21	-	-
En % des revenus bruts	30,00	-	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-	-
Part des revenus de tiers			
Absolu	-	-	-
En % des revenus bruts	-	-	-
Part des coûts de tiers	-	-	-
9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
Absolu	-		
10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés			
Total	-		
Part	-		
11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
1. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
2. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			

DWS Global Growth

3. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
4. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
5. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
6. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
7. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
8. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
9. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
10. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
Part	-		
13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)			
Comptes/dépôts spéciaux	-		-
Comptes collectifs/dépôts	-		-
Autres comptes/dépôts	-		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-		-

DWS Global Growth

	14. Dépositaire/teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
Nombre total de conservateurs/ teneurs de compte	-	-	-
1. Nom			
Montant détenu en absolu			

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1 du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Global Growth
Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 549300B3YQMM52LBTk94

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	☒ Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 25,76 % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Par le biais de ce fonds, la société a promu les caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte générale des critères ESG, en excluant par exemple les investissements dans les entreprises les moins bien notées en termes de controverses liées aux normes et/ou les investissements dans des entreprises dont l'activité dans des secteurs controversés dépassait un certain seuil de chiffre d'affaires.

En outre, avec ce fonds, la société a promu une part d'investissements durables conformément à l'article 2, point 17, du règlement relatif aux obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement sur la publication d'informations »).

La société n'a pas déterminé, pour ce fonds, d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que la durabilité des investissements ont été évaluées au moyen d'une méthodologie interne d'évaluation ESG et de seuils d'exclusion spécifiques ESG, qui sont décrits plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ». Cette méthodologie a utilisé différentes approches d'évaluation comme indicateurs de durabilité :

- **Évaluation des controverses liées aux normes** Indicateur pour déterminer dans quelle mesure une entreprise était confrontée à des controverses sur les standards internationaux en rapport avec les normes.

Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants

- **Statut Freedom House** Indicateur pour les libertés politiques et civiles d'un pays.

Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants

- **Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise était active dans des secteurs controversés.

Performance : 0 %

- **Implication dans des armes controversées** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise était impliquée dans des activités portant sur des armes controversées.

Performance : 0 %

- **Évaluation de la durabilité des investissements** Indicateur de la mesure de la part des investissements durables conformément à l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

Performance : 25,76 %

Une description des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée au cours des périodes précédentes à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS Global Growth

Indicateurs Performance 30 septembre 2024 29 septembre 2023

Indicateurs de durabilité

Évaluation du risque climatique et de transition	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	
Investissements durables	22,88	18,40	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	
Évaluation de la liberté souveraine	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	
Exposition à des secteurs controversés			
Exposition à des domaines d'activité controversés	0,00	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées			
Exposition à des armes controversées	0,00	0,00	% des actifs du portefeuille

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport aux périodes précédentes. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Les investissements durables ont contribué à la réalisation d'au moins un des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que la bonne santé et le bien-être ou des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, et/ou d'au moins un autre objectif environnemental, tel que l'adaptation au changement climatique ou l'atténuation du changement climatique [tel que défini dans la taxinomie de l'UE].

L'ampleur de la contribution à chaque objectif d'investissement durable a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

La société a déterminé sa contribution à un objectif d'investissement durable sur la base de sa propre évaluation de la durabilité des investissements, qui utilisait les données d'un ou plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et/ou des évaluations internes. La contribution positive d'un investissement à un objectif environnemental et/ou social était mesurée en fonction du chiffre d'affaires qu'une entreprise réalisait grâce aux activités économiques réelles qui apportaient cette contribution (approche basée sur l'activité). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur obtenait un résultat positif à l'évaluation DNSH (Do No Significant Harm - Ne pas causer de préjudice important) et si l'entreprise mettait en œuvre des pratiques de bonne gouvernance.

La part des investissements durables au sens de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations dans le portefeuille était ainsi calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs considérées comme durables (approche basée sur l'activité). Par dérogation à ce qui précède, dans le cas d'obligations avec utilisation du produit classées comme investissements durables, la valeur de l'ensemble de l'obligation était prise en compte dans la part d'investissements durables du portefeuille.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables réalisés pour ce fonds étaient évalués afin de s'assurer qu'ils ne causaient pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable environnemental ou social. Pour ce faire, les indicateurs décrits ci-dessous étaient pris en compte pour les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (selon leur pertinence). Si un préjudice important était constaté, l'investissement ne pouvait pas être considéré comme durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'évaluation de la durabilité des investissements intégrait systématiquement les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (par ordre de pertinence) du tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur la publication d'informations. En tenant compte de ces principales incidences négatives, la société a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si les objectifs d'investissement durable environnementaux ou sociaux étaient sensiblement affectés. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La conformité des investissements durables avec, entre autres, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme était évaluée au moyen de l'évaluation des controverses liées aux normes (comme expliqué plus en détail ci-dessous). Les entreprises présentant la note la plus basse concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La société a pris en compte pour le fonds les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le secteur des services financiers (SFDR) :

- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

DWS Global Growth

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAI - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,05 % des actifs du portefeuille
PAI - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAI - 14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés exposées à la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 septembre 2025

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAI) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAI individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAI ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAI. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires. En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAI déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures. Pour calculer les PAI, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Global Growth

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
NVIDIA Corp.	C - Industrie manufacturière	6,4 %	États-Unis
Microsoft Corp.	J - Information et communication	6,1 %	États-Unis
Amazon.com	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5,0 %	États-Unis
Apple	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	4,4 %	États-Unis
Uber Technologies	J - Information et communication	3,3 %	États-Unis
Alphabet Cl.A	J - Information et communication	2,9 %	États-Unis
Meta Platforms	J - Information et communication	2,6 %	États-Unis
Alphabet Cl.C	J - Information et communication	2,5 %	États-Unis
Eli Lilly and Company	C - Industrie manufacturière	2,1 %	États-Unis
Novo-Nordisk	C - Industrie manufacturière	2,0 %	Danemark
Schneider Electric	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,0 %	France
PayPal Holdings	K - Activités financières et d'assurance	1,7 %	États-Unis
Broadcom	C - Industrie manufacturière	1,7 %	États-Unis
Siemens Reg.	C - Industrie manufacturière	1,6 %	Allemagne
VISA Cl.A	K - Activités financières et d'assurance	1,5 %	États-Unis

pour la période allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 89,65 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable les années précédentes :

30 septembre 2024 : 87,50 %

29 septembre 2023 : 87,56 %

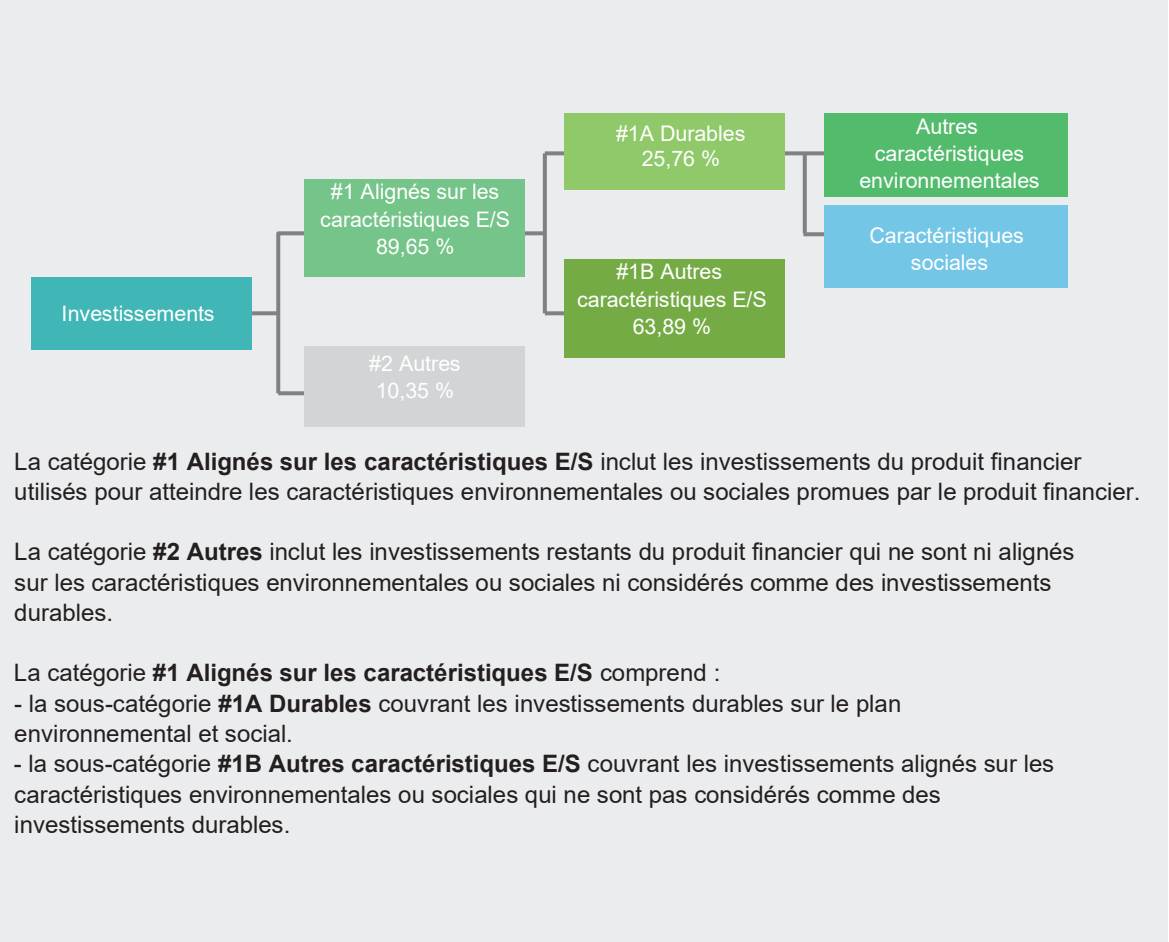
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 89,65 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues et/ou répondant aux investissements durables (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

10,35 % de la valeur du fonds pouvaient être investis dans des investissements qui n'étaient pas évalués selon la méthodologie d'évaluation ESG ou pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données ESG (#2 Autres), comme indiqué plus en détail dans la section « Quels investissements étaient inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ? ».

Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce fonds, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente et aux Conditions particulières de placement.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Global Growth

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
A	Agriculture, sylviculture et pêche	1,2 %
B	Industries extractives	0,8 %
C	Industrie manufacturière	26,4 %
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	14,3 %
H	Transports et entreposage	1,4 %
J	Information et communication	26,4 %
K	Activités financières et d'assurance	8,6 %
L	Activités immobilières	0,8 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,9 %
N	Activités de services administratifs et de soutien	0,4 %

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
NA	Autres	12,8 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		3,1 %

Situation au : 30 septembre 2025

 Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La société ne s'est pas engagée à viser une proportion d'investissements durables sur le plan environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la proportion d'investissements durables sur le plan environnemental annoncée était de 0 % de la valeur du fonds, conformément à la taxinomie de l'UE. Toutefois, certaines activités économiques sous-jacentes aux placements pouvaient être conformes à la taxinomie de l'UE.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

☐ En gaz fossile

☐ En énergie nucléaire

☒ Non

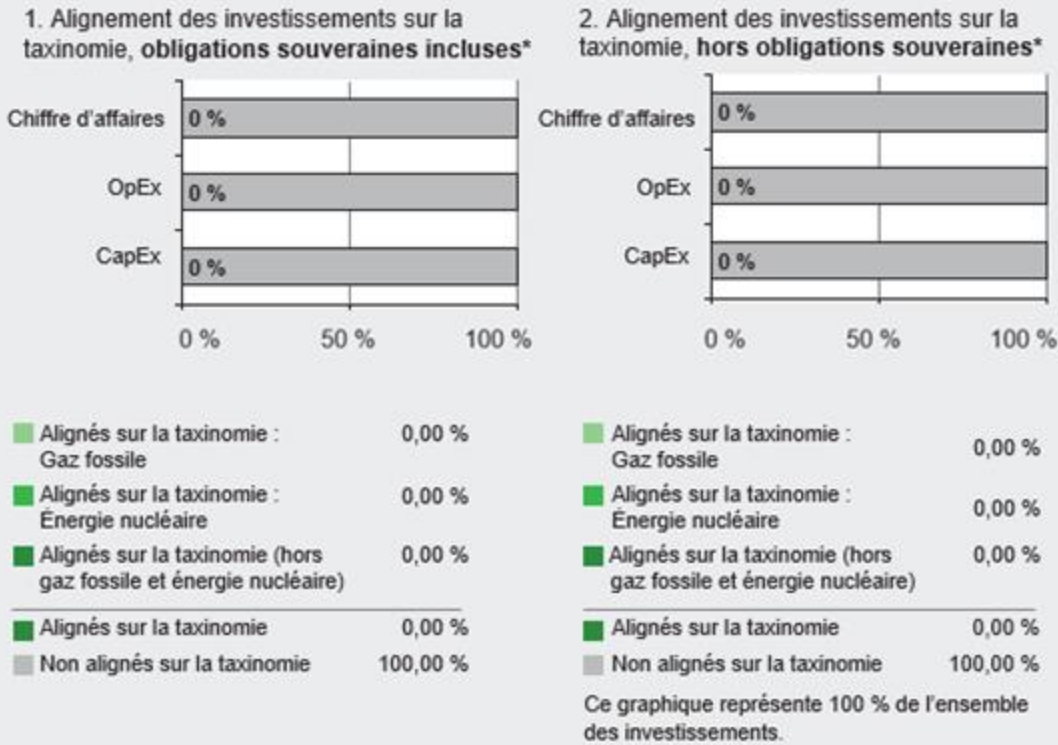
La société ne tenait pas compte, pour le fonds, de l'alignement sur la taxinomie des entreprises actives dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour refléter les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La société ne s'est pas engagée, pour le fonds, à un pourcentage d'investissement dans des activités transitoires et des activités habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La société n'a pas fixé de quota minimum pour les investissements durables sur le plan environnemental et social pour le fonds. La part totale des investissements durables sur le plan environnemental et social a représenté au total 25,76 % de la valeur du fonds.

Les années précédentes, cette proportion était de :

Période sous revue	Investissements durables (total)	avec objectif environnemental	durable sur le plan social
30 septembre 2024	22,88 %	--	--
29 septembre 2023	18,40 %	--	--



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La société n'a pas fixé de quota minimum pour les investissements durables sur le plan environnemental et social pour le fonds. La part totale des investissements durables sur le plan environnemental et social a représenté au total 25,76 % de la valeur du fonds.

Les années précédentes, cette proportion était de :

Période sous revue	Investissements durables (total)	avec objectif environnemental	durable sur le plan social
30 septembre 2024	22,88 %	--	--
29 septembre 2023	18,40 %	--	--



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au moins 89,65 % de la valeur du fonds étaient conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues et/ou aux investissements durables annoncés (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). 10,35 % de la valeur du fonds ont été investis dans des placements pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'était pas applicable ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres). Une couverture complète des données ESG était nécessaire pour évaluer les participations directes dans les entreprises en termes de pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements sous « #2 Autres » pouvaient comprendre toutes les classes d'actifs prévues dans la politique d'investissement concernée, comme les avoirs bancaires et les produits dérivés. Ces placements pouvaient être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification des risques, de liquidité et de couverture.

Les investissements du fonds qui relèvent de la rubrique « #2 Autres » ne tenaient pas compte, ou seulement partiellement, des mesures minimales de protection écologique ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie fondée sur les actions.

Pour plus d'informations sur la stratégie d'investissement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente et les Conditions particulières de placement.

89,65 % de la valeur du fonds ont été investis dans des investissements qui respectaient les caractéristiques environnementales et sociales promues et/ou les investissements durables décrits dans les sections suivantes. La conformité du portefeuille avec les éléments contraignants de la stratégie d'investissement pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues ont été contrôlés en permanence dans le cadre du suivi des directives de placement du fonds.

Méthodologie d'évaluation ESG

La société s'est efforcée d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues pour le fonds en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG interne à l'entreprise et en appliquant des critères d'exclusion sur la base de cette évaluation.

La méthodologie d'évaluation ESG a utilisé un programme spécifique de traitement des données qui utilisait les données d'un ou de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et/ou des évaluations internes afin de déterminer des évaluations globales dérivées de ces données. La méthodologie utilisée pour déterminer ces évaluations globales pouvait reposer sur différentes approches. Il était par exemple possible de donner la priorité à un fournisseur de données particulier. Alternativement, l'évaluation pouvait se baser sur la valeur la plus basse (principe « Worst of ») ou sur une approche moyenne. Les évaluations internes pouvaient prendre en compte des facteurs tels que les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données en rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et/ou les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG. En outre, les évaluations ESG internes pour les entreprises dans lesquelles il était prévu d'investir pouvaient tenir compte de la pertinence des critères d'exclusion pour le secteur de marché de l'entreprise concernée.

Le programme de traitement des données a utilisé, entre autres, les approches d'évaluation suivantes pour évaluer la conformité aux caractéristiques ESG annoncées et pour déterminer si les entreprises dans lesquelles l'investissement était réalisé appliquaient des pratiques de bonne gouvernance. Les approches d'évaluation comprennent par exemple l'application d'exclusions sur la base du chiffre d'affaires généré par des secteurs controversés ou sur la base de la participation dans ces secteurs controversés. Dans certaines approches d'évaluation, les émetteurs recevaient une note sur six possibles sur une échelle allant de « A » (note la plus élevée) à « F » (note la plus basse). Si l'une des approches d'évaluation conduisait à l'exclusion d'un émetteur, la société ne pouvait pas investir dans cet émetteur.

Selon l'univers d'investissement, la composition du portefeuille et le positionnement dans certains secteurs, les approches d'évaluation décrites ci-dessous pouvaient être plus ou moins pertinentes, ce qui se reflète dans le nombre d'émetteurs effectivement exclus.

• Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés

Les entreprises actives dans certains secteurs économiques et participant à des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés ») étaient exclues comme suit, en fonction de la part du chiffre d'affaires total que les entreprises réalisaient dans des secteurs controversés :

- a. Fabrication et/ou distribution d'armes de poing ou de munitions civiles : 5 % ou plus,
- b. Fabrication de produits du tabac : 5 % ou plus,
- c. Exploitation des sables bitumineux : 5 % ou plus,
- d. les entreprises dont 25 % ou plus du chiffre d'affaires provenaient de l'extraction de charbon thermique et de la production d'énergie à base de charbon, ainsi que les entreprises ayant des projets d'expansion dans le domaine du charbon thermique, comme l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaires. Les entreprises ayant des projets d'expansion dans le domaine du charbon thermique étaient exclues sur la base d'une méthode d'identification interne. En cas de circonstances exceptionnelles, telles que des mesures imposées par un gouvernement pour faire face aux défis dans le secteur énergétique, la société pouvait décider de suspendre temporairement l'application des exclusions liées au charbon à certaines entreprises ou régions géographiques.

• Évaluation des controverses liées aux normes

L'évaluation des controverses liées aux normes consistait à évaluer le comportement des entreprises par rapport aux normes internationales généralement reconnues et aux principes de conduite responsable des affaires, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs des Nations unies, les normes de l'Organisation internationale du travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces normes et principes traitaient, entre autres, des violations des droits de l'homme, des violations des droits des travailleurs, du travail des enfants ou du travail forcé, des impacts négatifs sur l'environnement et de la conduite éthique des affaires. L'évaluation des controverses liées aux normes évaluait les violations rapportées des normes internationales susmentionnées. Les entreprises présentant la note la plus basse concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.

• Statut Freedom House

Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et de leurs droits civils. Sur la base du statut Freedom House, les pays considérés comme « non libres » étaient exclus de l'investissement.

• Évaluation de l'exclusion pour les « armes controversées »

Les entreprises étaient exclues si elles étaient identifiées comme étant impliquées dans la production ou la distribution d'armes controversées ou de composants clés d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation et/ou armes chimiques et biologiques). Pour les exclusions, il était en outre possible de tenir compte des participations au sein d'une structure de groupe.

• Évaluation des obligations avec utilisation du produit

Cette évaluation était spécifiquement adaptée à la nature de cet instrument financier. Un investissement dans des obligations avec utilisation du produit (use-of-proceeds bonds) n'était autorisé que si les critères suivants étaient remplis. Dans un premier temps, toutes les obligations avec utilisation du produit ont été examinées afin de déterminer si elles étaient conformes aux normes relatives aux obligations climatiques (Climate Bonds Standards), aux normes sectorielles comparables relatives aux obligations vertes (Green Bonds), aux obligations sociales (Social Bonds) ou aux obligations durables (Sustainability Bonds), telles que les principes de l'ICMA, ou à la norme de l'UE relative aux obligations vertes, ou si les obligations avaient fait l'objet d'un examen indépendant. Dans un second temps, certains critères ESG ont été appliqués en ce qui concerne l'émetteur de l'obligation. Cela pouvait conduire à exclure des émetteurs et leurs obligations en tant qu'investissement.

En particulier, les investissements en obligations avec utilisation du produit étaient interdits si les critères suivants s'appliquaient aux émetteurs :

- a. les émetteurs souverains identifiés comme « non libres » par Freedom House ;
- b. les entreprises présentant la note la plus basse concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », comme susmentionné ;
- c. les entreprises fabriquant des produits du tabac : 5 % ou plus ;
- d. les entreprises impliquées dans des armes controversées, comme indiqué ci-dessus ; ou
- e. les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon identifiés pour le charbon thermique, comme indiqué ci-dessus.

• Évaluation des parts de fonds de placement (fonds cibles)

Les fonds cibles étaient évalués sur la base des entreprises au sein des fonds cibles et étaient admissibles si ces entreprises répondaient aux critères d'évaluation de la violation des normes et de la participation à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation et/ou armes chimiques et biologiques). Les investissements dans des entreprises ayant la note la plus basse en matière de controverses liées aux normes, soit « F », étaient autorisés jusqu'à un certain seuil. Compte tenu du seuil de tolérance, de la diversité des fournisseurs de données et des méthodes, de la couverture des données disponibles et du rééquilibrage régulier du portefeuille du fonds cible, ce fonds pouvait être positionné indirectement sur certains actifs qui auraient été exclus s'ils avaient été investis directement ou pour lesquels il n'existait pas de couverture des données ou une couverture complète.

Évaluation de la durabilité des investissements

En outre, pour déterminer la part des investissements durables, la société mesurait la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies et/ou à d'autres objectifs écologiques durables. Cela s'est fait à l'aide de la propre évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement pouvait être considéré comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles l'investissement a été réalisé (y compris les évaluations relatives à la solidité des structures de gestion, aux relations avec les salariés, à la rémunération des salariés et au respect des règles fiscales) faisait partie intégrante de l'évaluation des controverses liées aux normes, qui visait à déterminer si le comportement d'une entreprise était conforme aux normes internationales généralement reconnues et aux principes de bonne conduite des affaires. Les entreprises présentant la note la plus basse concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

La société n'avait pas établi d'indice de référence pour ce fonds afin de déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Observation du commissaire aux comptes indépendant

À l'attention de la DWS Investment GmbH, Frankfurt/Main

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement DWS Global Growth comprenant le rapport d'activité de l'exercice allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, la synthèse des actifs et l'état du portefeuille-titres au 30 septembre 2025, le compte de résultat, l'état des emplois et l'évolution de l'actif net pour l'exercice allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 ainsi que l'évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans, l'état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres et enfin, l'annexe.

Nous n'avons pas pris en compte les éléments du rapport annuel mentionnés dans la section « Autres informations » de notre observation pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel, conformément aux dispositions de la loi allemande.

D'après notre opinion, fondée sur les connaissances acquises lors de la vérification, le rapport annuel ci-joint est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations. Notre opinion d'audit sur le rapport annuel ne s'étend pas au contenu des éléments du rapport annuel mentionnés dans la section « Autres informations ».

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué nos travaux de vérification selon l'article 102 de la loi allemande KAGB, en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel » de notre observation. Nous agissons en toute indépendance de DWS Investment GmbH en tenant compte du droit commercial et des réglementations professionnelles applicables en Allemagne et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles en vertu du droit allemand conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux représentants légaux. Les autres informations comprennent les éléments suivants du rapport annuel :

- les informations incluses dans le rapport annuel et marquées comme non couvertes par notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Notre opinion d'audit sur le rapport annuel ne s'étend pas aux autres informations et, par conséquent, nous n'émettons dans cette observation aucune opinion d'audit ni aucune autre forme de conclusion d'audit à ce sujet.

Dans le cadre de notre audit, nous avons la responsabilité de lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, d'apprécier

- si elles présentent des incohérences importantes par rapport aux éléments du rapport annuel couverts par notre opinion d'audit ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou encore
- si elles semblent comporter des anomalies significatives.

Responsabilité des représentants légaux relative au rapport annuel

Les représentants légaux de DWS Investment GmbH sont responsables de l'établissement du rapport annuel, qui est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB), et sont chargés de veiller à ce que le rapport annuel reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires compte tenu de ces dispositions pour permettre l'établissement d'un rapport annuel ne comportant aucune anomalie significative due à des actes délictueux (à savoir, manipulation dans la présentation des comptes et atteintes à l'actif) ou à des erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux ont la responsabilité d'inclure les événements, décisions et facteurs qui peuvent influencer sensiblement sur l'évolution future du fonds commun de placement. Cela signifie, entre autres, que lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux doivent évaluer le maintien du fonds commun de placement par DWS Investment GmbH et qu'ils sont, le cas échéant, tenus de communiquer les faits relatifs à ce maintien, dès lors qu'ils sont pertinents.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel

Notre mission consiste à avoir l'assurance raisonnable que le rapport annuel dans son ensemble ne comporte aucune anomalie significative due à des actes délictueux ou à des erreurs et à formuler une observation qui inclut notre opinion d'audit sur ce rapport.

Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB), en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes, révèle toujours la présence d'une anomalie significative. Des anomalies peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement attendre que, individuellement ou collectivement, elles aient un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

En outre

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dues à des actes délictueux ou à des erreurs dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives résultant d'actes délictueux ne soient pas détectées est plus élevé que le risque que des anomalies significatives résultant d'erreurs ne soient pas détectées, les actes délictueux pouvant impliquer notamment des collusions, des falsifications, des omissions intentionnelles d'éléments, des informations trompeuses ou la manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquée par les responsables légaux de DWS Investment GmbH pour l'établissement du rapport annuel ainsi que la validité des estimations et des informations connexes présentées par les représentants légaux.

- Sur la base des éléments probants recueillis, nous déterminons s’il subsiste une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de jeter un doute important sur le maintien du fonds de placement par la société DWS Investment GmbH. Si nous concluons qu’il existe une incertitude significative, nous sommes tenus de mentionner les informations connexes dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion d’audit. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu’à la date de notre observation. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent avoir pour effet que le fonds commun de placement ne soit pas maintenu par la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l’établissement, la présentation et le contenu d’ensemble du rapport annuel, y compris les informations, et apprécions si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte qu’il reflète de manière exhaustive la situation et l’évolution réelles du fonds commun de placement, conformément aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB).

Nous discutons avec les personnes constituant le gouvernement d’entreprise, entre autres, de l’étendue et la durée prévues de l’audit, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses significatives inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Frankfurt/Main, le 16 janvier 2026

KPMG AG
Société d’expertise comptable

Anders
Commissaire aux comptes

Steinbrenner
Commissaire aux comptes

Direction et gestion

Société de gestion des capitaux

DWS Investment GmbH
60612 Frankfurt/Main, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2024 :
393,6 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au 31 décembre 2024 :
115 millions d'euros

Conseil de surveillance

Manfred Bauer
Président (depuis le 24 mars 2025)
Membre du directoire de
DWS Management GmbH
(associée commanditée personnellement
responsable de DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt/Main

Christof von Dryander
Vice-président
Senior Counsel de
Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP,
Frankfurt/Main

Hans-Theo Franken
Président du conseil de surveillance de
Deutsche Vermögensberatung Aktiengesellschaft
DVAG, Frankfurt/Main

Dr. Stefan Hoops (jusqu'au 23 mars 2025)
Président de la direction de
DWS Management GmbH,
(associée commanditée personnellement
responsable de DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt/Main

Dr. Karen Kuder (depuis le 1^{er} février 2025)
Membre du directoire de
DWS Management GmbH
(associée commanditée personnellement
responsable de DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt/Main

Dr. Stefan Marcinowski (jusqu'au 23 mars 2025)
Ancien membre du directoire de
BASF SE,
Oy-Mittelberg

Holger Naumann
Head of Operations
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt/Main

Elisabeth Weisenhorn (jusqu'au 23 mars 2025)
Actionnaire et membre du directoire de
Portikus Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Gerhard Wiesheu
Porte-parole du directoire de
l'établissement bancaire
B. Metzler seel. Sohn & Co. AG,
Frankfurt/Main

Direction

Dr. Matthias Liermann
Porte-parole de la direction

Porte-parole de la direction de
DWS Investment GmbH, Frankfurt/Main
Membre du directoire de
DWS Beteiligungs GmbH, Frankfurt/Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A., Luxembourg
Membre du directoire de
DIP Management GmbH, Frankfurt/Main
(associée commanditée personnellement
responsable de DIP Service Center GmbH & Co. KG)

Nicole Behrens
Membre du directoire

Membre du directoire de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt/Main

Vincenzo Vedda
Membre du directoire

Membre du directoire de
DWS Beteiligungs GmbH, Frankfurt/Main
Membre du conseil de surveillance de
MorgenFund GmbH, Frankfurt/Main

Christian Wolff
Membre du directoire

Membre du directoire de
DWS Beteiligungs GmbH, Frankfurt/Main

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Brienner Straße 59
80333 Munich, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2024 :
3 870,3 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au 31 décembre 2024 :
109,4 millions d'euros

Associé de DWS Investment GmbH

DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt/Main

Situation au : 31 octobre 2025

DWS Investment GmbH

60612 Frankfurt/Main, Allemagne

Tél. : +49 (0) 69-910-12371

Fax : +49 (0) 69-910-19090

www.dws.com